



MRC DU HAUT-RICHELIEU
Séance extraordinaire

Jeudi le 17 décembre 2020
16 h 30
Ordre du jour

AVIS : En vertu du décret 689-2020 du 25 juin 2020 de même que des arrêtés ministériels 2020-029 du 26 avril 2020 et 2020-049 du 4 juillet 2020, la séance est enregistrée et tenue sans la présence du public. Les élus sont invités à y participer par téléphone, visioconférence ou physiquement. Un avis a été publié à l'effet que toute personne peut, préalablement à la séance, acheminer ses questions via le site internet de la MRC. Ces dispositions exceptionnelles tiennent compte de la pandémie causée par la COVID-19.

16 h 30 Ouverture de la séance et constat que l'avis de convocation a été notifié tel que requis par le Code municipal.

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2020 (document 0.1).

1.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1.1 Programmes PAU/PME et AERAM: Octroi de prêts.

1.2 MEI - Convention Accès entreprise Québec : Autorisation aux signatures.

1.3 Déploiement d'Internet haute vitesse - Appui aux démarches de DIHR dans le cadre du Fonds pour la large bande universelle.

2.0 VARIA

2.1 Tout autre sujet pourra être discuté si tous les membres sont présents.

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

4.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

N.B. Prochaine séance ordinaire des membres du conseil de la MRC du Haut-Richelieu le mercredi 13 janvier 2021.